

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

VU l'avis émis par la Section Permanente de la Commission des Sites, Perspectives et Paysages de l'AUDE dans sa séance du 26 mai 1953;

A R R E T E

Article 1er. - Sont inscrites à l'Inventaire des Sites pittoresques de l'Aude :

1°) la partie fortifiée du vieux village de Saint Pierre des Champs et ses abords ainsi que l'ensemble formé par la place de cette localité et ses plantations.

Parcelles cadastrales visées : N° 122 à 149 - 160 à 168 - 168bis - 169 à 175 - 175bis - 176 à 181 - Section A

Ce site est délimité au Nord par les limites Nord des parcelles nos 180 - 179 - 177 - 176 Section A

A l'Est : par les limites Est des parcelles nos 176 - 174 - 122 - 123 - 124 - 135 - 149 - 148.

Au Sud : par les limites Sud des parcelles nos 148 - 147 - 161 - 163

A l'ouest par l'ORBIEU, rivière

2°) Les parcelles 26 et 71 - Section A - situées à l'extérieur de la délimitation susvisée

ARTICLE 2. - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de SAINT PIERRE DES CHALPS et aux propriétaires intéressés dont les noms et adresses figurent sur la liste ci(annexé e, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution

ARTICLE 3. - Il sera transcrit au Bureau des Hypothèques de la situation du site inscrit./.

FAIT A PARIS, le 30 juin 1955

Par délégation  
Le Directeur Général de l'Architecture

SIGNE : R. PERCHET

Pour ampliation  
Le Chef du Bureau des Sites



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
**DES IMMEUBLES PROTÉGÉS**  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

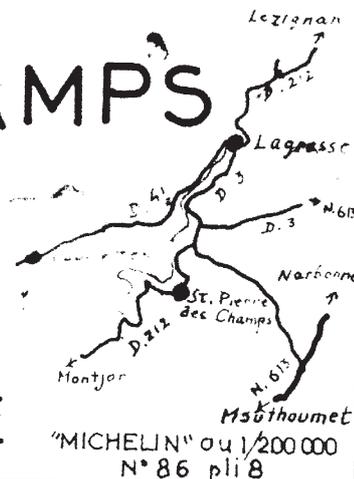
(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

---

**Saint-Pierre-des-Champs.** — Partie fortifiée du vieux village et ses abords ainsi que l'ensemble formé par la place et ses plantations (parcelles n<sup>os</sup> 26, 71, 122 à 149, 160 à 168, 168 bis, 169 à 175, 175 bis, 176 à 181, section A du cadastre) [S. Ins. : 30 juin 1955].

AUDE  
**ST. PIERRE-DES-CHAMPS**

CANTON: LAGRASSE  
ARRONDI: CARCASSONNE



**VIEUX VILLAGE FORTIFIÉ**

Sont inscrites à l'Inventaire des Sites pittoresques de l'AUDE :

- 1°) La partie fortifiée du vieux village de SAINT-PIERRE des CHAMPS et ses abords ainsi que l'ensemble forme par la place de cette localité et ses plantations.

Par celles cadastrales visées : N° 122 à 149 - 160 à 168 - 168bis - 169 à 175 - 175bis - 176 à 181 - Section A.

- Ce site est délimité au Nord par les limites Nords des parcelles N° 180 - 179 - 177 - 176 Section A.

- A l'Est : par les limites Est des parcelles N° 176 - 174 - 122 - 123 - 124 - 135 - 149 - 148.

- Au Sud : par les limites Sud des parcelles N° 148 - 147 - 161 - 163.

- A l'Ouest: par l'ORBIEU, rivière.

- 2°) Les parcelles 26 et 71 - Section A - situées à l'extérieur de la délimitation susvisée.

Arrêté du 30 Juin 1955

ORIGINAL  
2

DÉPARTEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

6816 T

(Sept. 1970)

d AVE

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES

Section AB

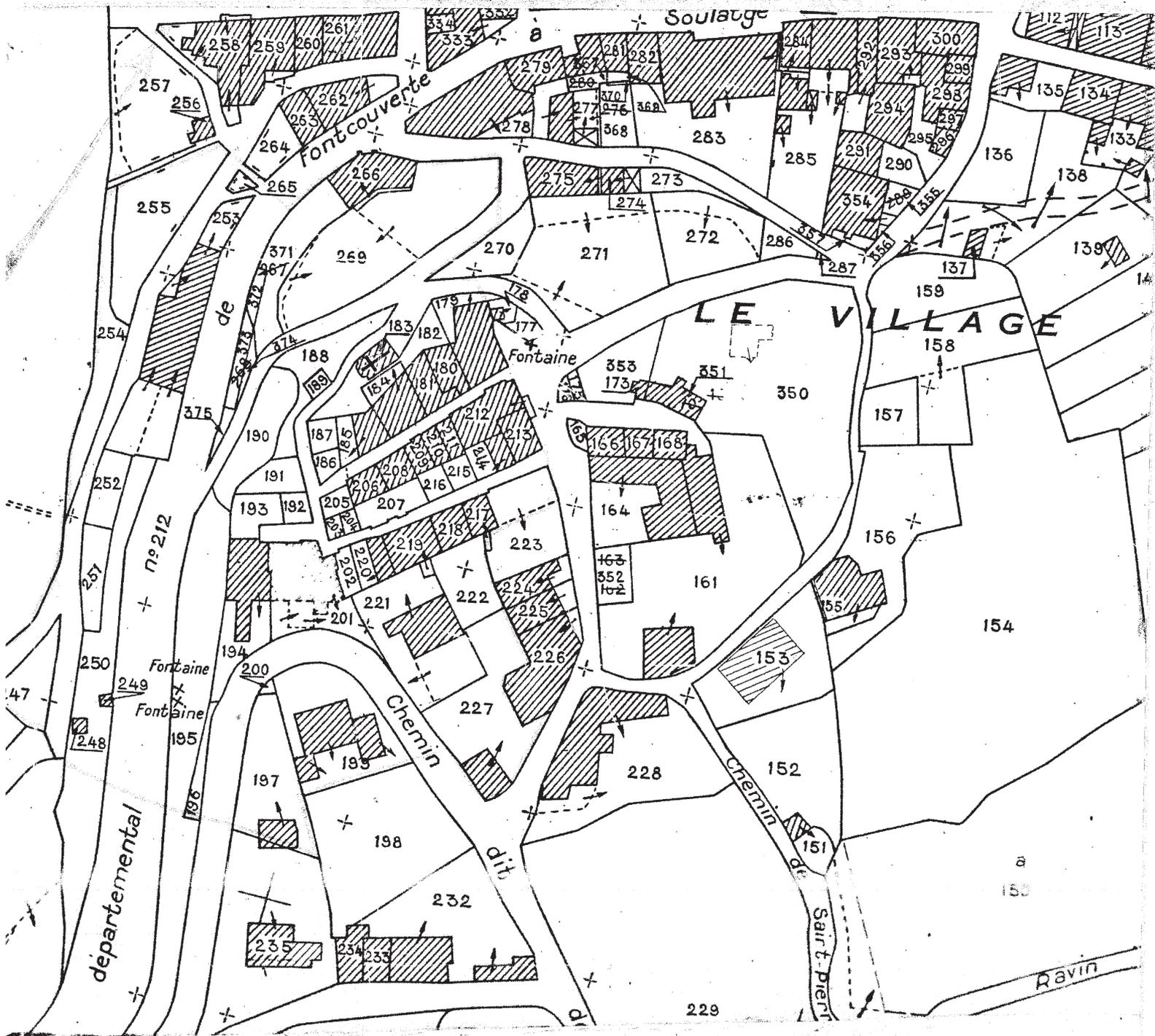
COMMUNE

CADASTRE

Feuille

d ST PIERRE DES CHAMPS EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle : 1/1000



N° d'ordre ou registre de constatation des droits: 5120

Coût du présent extrait:

7 F

Cachet du service d'origine:



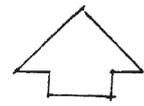
Extrait certifié conforme au plan cadastral

- à la date ci-dessous (1).

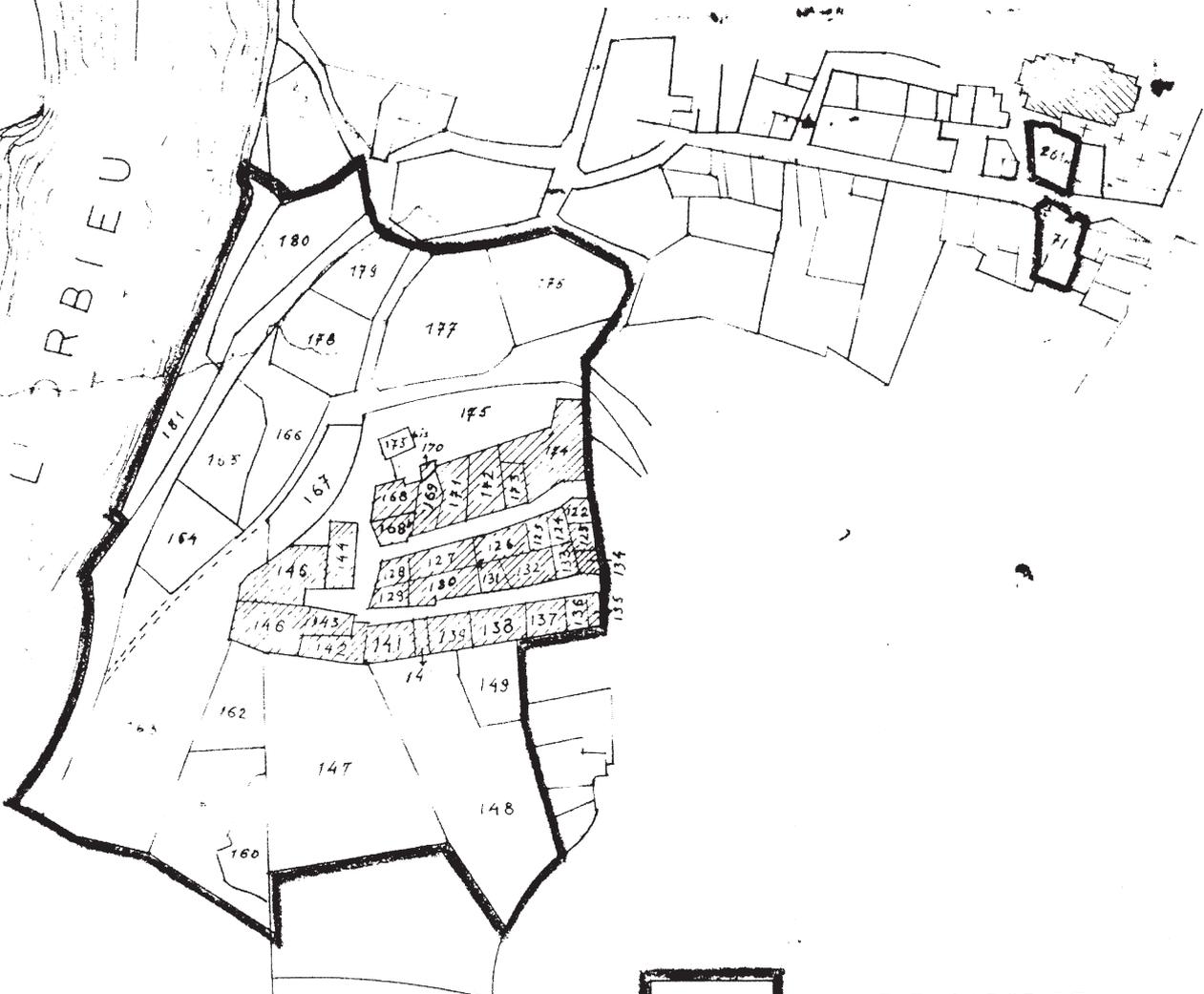
- à la date du 15 janvier 1970 (1).

A CARRASQUES  
le 10 Juillet 1970  
L Le Contrôleur

N



LE RIBIEU



Echelle de: 1/1250



PARTIE INSCRITE

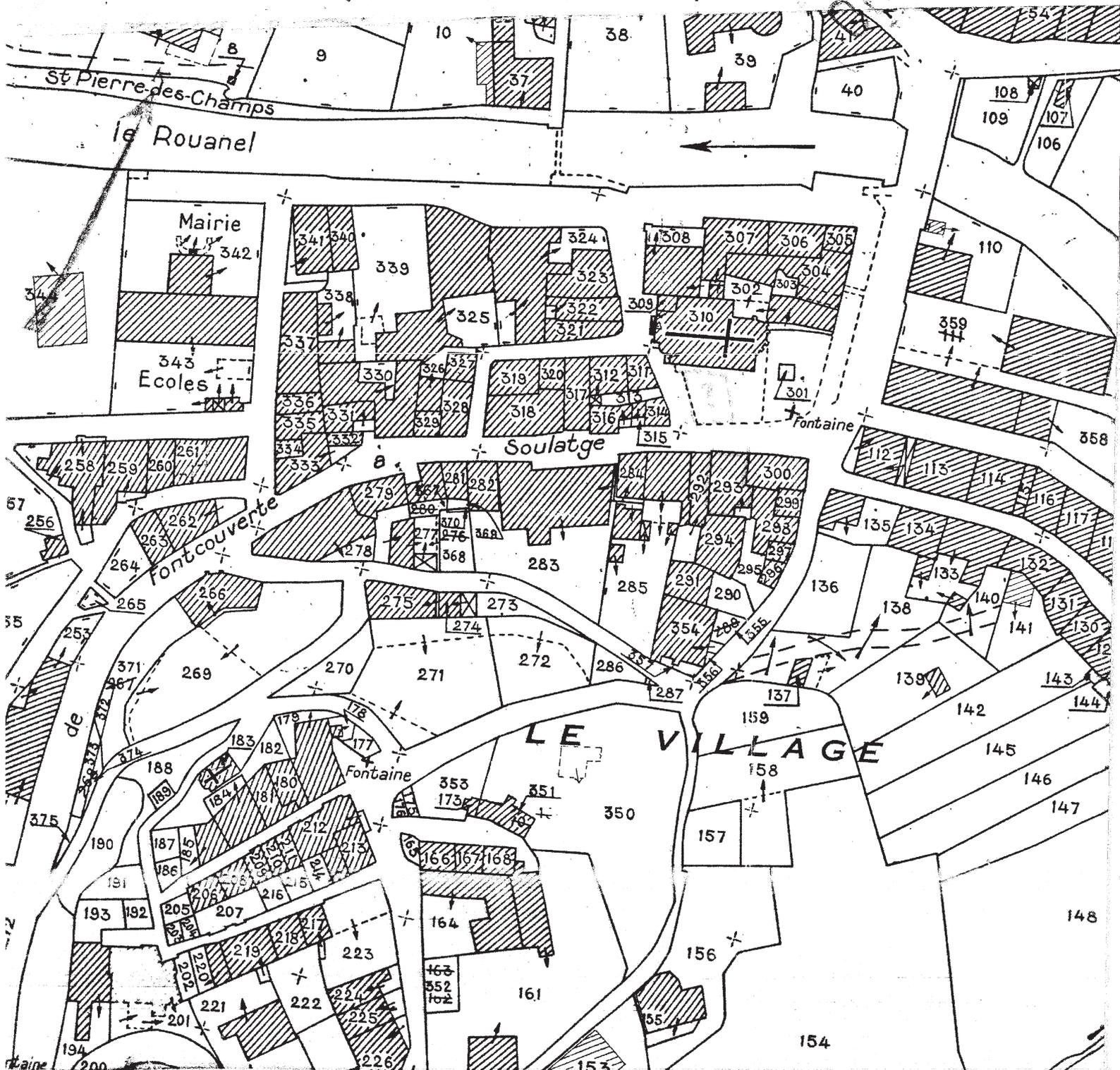
DEPARTEMENT  
de l'AUDE

SERVICE DES AFFAIRES FONCIERES ET DOMANIALES  
CADASTRE

Section AB  
Feuille

COMMUNE  
de St Pierre des Champs  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle: 1/1000



N° d'ordre au registre de constatation des droits: 24426

Coût du présent extrait: 1 F 20

Cachet du service d'origine:



Extrait certifié conforme au plan cadastral

- à la date ci-dessous (1)

- à la date du 15 janvier 1925 (1)

A CARCASSONNE

le 20/10/25

*Je*